

République Française  
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL  
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC  
CANTON DE YDES

# MAIRIE DE YDES

☎ 04 71 40 82 51 – mairie@ydes.fr



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**N°041-2025- VOIRIE : ARRETE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT :**  
***Enfouissement des réseaux au renforcement BT Rue Félix Chalignac***

Monsieur le Maire de la Commune d'Ydes,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret N° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice de pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route  
Vu la demande de l'Entreprise Eiffage Energie Systeme en date du 22 mai 2025  
Considérant que les travaux sur les voies relevant de la police du Maire, nécessitent une restriction temporaire de la circulation,  
Considérant que l'Entreprise Eiffage Energie Systeme doit intervenir pour des travaux d'enfouissement des réseaux au renforcement BT Rue Félix Chalignac

### ARRETE

#### Article 1 :

Du 31 mai 2025 à 23h00 au 06 juin 2025 à 20 heures, le stationnement sera interdit sur le parking du « Crédit Agricole »

#### Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'Entreprise Eiffage Energie Systeme.

#### Article 3 :

L'Entreprise Eiffage Energie Systeme exécutant les travaux aura la charge de la signalisation temporaire du chantier, elle sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation ; cette dernière sera conforme aux schémas du manuel de chef de chantier en vigueur, manuel élaboré par le service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes.

#### Article 4 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

#### Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Eiffage Energie Systeme
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Ydes / Champs-sur-Tarentaine,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers du Centre de Secours d'Ydes

Fait à Ydes, le 26 mai 2025

Le Maire d'Ydes, Alain DELAGE



Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le maire certifie le caractère exécutoire cet acte sous sa responsabilité

Stationnement interdit 

